

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°20 du 30 mai 2008

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°6

CIRCULAIRE N° 7836/DEF/EMA/CNSD/DEHN

modifiant la circulaire n° 6725/DEF/EMA/CNSD/DEHN du 18 décembre 2007 relative à la formation et à l'enseignement des techniques d'interventions opérationnelles rapprochées au sein des armées.

Du 19 février 2008

ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES : *centre national des sports de la défense.*

CIRCULAIRE N° 7836/DEF/EMA/CNSD/DEHN modifiant la circulaire n° 6725/DEF/EMA/CNSD/DEHN du 18 décembre 2007 relative à la formation et à l'enseignement des techniques d'interventions opérationnelles rapprochées au sein des armées.

Du 19 février 2008

NOR D E F E 0 8 5 0 6 4 8 C

Texte modifié :

Circulaire n° 6725/DEF/EMA/CNSD/DEHN du 18 décembre 2007.

Référence de publication : BOC N°20 du 30 mai 2008, texte 6.

La circulaire n° 6725/DEF/EMA/CNSD/DEHN du 18 décembre 2007 est modifiée comme suit :

1. Annexe IV.

Remplacer le tableau du point « 1.1. Grimper de corde » par le tableau suivant :

MODALITÉS	BARÈMES Épreuves seuils			
	MONITEUR	MONTRICE	INSTRUCTEUR	INSTRUCTRICE
Départ debout, main sur la corde à 1,5 m du sol. La corde est marquée à 1,5 m et 5 m du sol. Épreuve non chronométrée, (1) Tout serrage de la corde avec les membres inférieurs est interdit	1 corde bras seuls (1)	2 cordes bras/jambes	1 corde bras seuls (1)	2 cordes bras/jambes

2. Annexe VI.

Point 2.

Remplacer les septième et huitième alinéas par les alinéas suivants :

« Dès réception du procès-verbal, le CSND transmettra à l'unité les diplômes de moniteur des TIOR correspondants.

Dès lors que la procédure décrite ci-dessus est respectée, et le procès-verbal transmis par la voie hiérarchique au CNSD, les écoles de formation et les centres spécialisés sont habilités à délivrer les diplômes de moniteur des TIOR ».

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général ,
commissaire aux sports militaires, commandant le centre national des sports de la défense,*

Jacques RENAUD.